



A Melun le 20/05/2020

DÉCLARATION LIMINAIRE CHS-CT DU 20/05/2020 :
« COVID-19 » – DROIT D'ALERTE

Monsieur le Président,

Tout d'abord nous vous remercions d'avoir pris en compte notre droit d'alerte, d'y avoir répondu et d'avoir réuni en séance extraordinaire le CHS-CT Finances 77.

Il est quand même navrant qu'il ait fallu un droit d'alerte pour avoir les informations que nous vous avons demandé pour le CHSCT du 12 mai.

Nous souhaitons donc aborder avec vous aujourd'hui l'ensemble des points évoqués dans le droit d'alerte de l'intersyndicale Solidaires-CGT du 15 mai 2020, afin de nous assurer que l'ensemble des mesures mises en œuvre par la DDFiP 77 permettent d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agent·es.

En date du 15 mai 2020, l'intersyndicale Solidaires-CGT a saisi son droit d'alerte concernant l'ouverture des accueils physiques sur rendez-vous à compter du 18 mai. En effet, cet accueil va exposer les agent·es et les usager·ères à de grands risques de contamination du fait de la carence et de l'insuffisance des mesures que vous avez prises.

- **Plan de reprise d'activité**

Aucun plan de reprise d'activité décliné en local pour la DDFiP 77 n'a été présenté au CHSCT.

- **Accueil des usager·ères**

- Accès

La gestion des flux entre les usager·ères et les agent·es ne présente pas des mesures sanitaires nécessaires et augmente le nombre de contacts. En effet, la Direction annonce qu'elle compte faire passer le public par l'entrée du personnel partout où ce sera possible afin de ne pas avoir à lever les grilles et ainsi éviter les files d'attente devant les Centres des Finances Publiques. Elle expose alors directement des situations de contact entre les agent·es présent·es sur le site et les usager·ères (notamment lorsque les agent·es débutent ou finissent leur journée de travail, ou souhaitent s'aérer le temps de leur pause ou en circulant dans le service).

- Gestion de l'accueil

La gestion de l'accueil des usager·ères ayant rendez-vous présente un risque pour l'agent·e qui en aura la charge, en effet un nombre important d'usager·ères sans rendez-vous peuvent se présenter devant nos centres, ce qui est déjà le cas depuis le début de la semaine.

- Dispositifs de séparation plexiglas

Du fait de leur petite taille (90 cm de longueur x 71 cm de hauteur), les séparateurs en plexiglas ne sont pas suffisamment protecteurs pour les agent·es qui vont effectuer l'accueil du public. En effet les usager·ères, en se penchant de part et d'autre du plexiglas, peuvent rentrer en contact direct avec l'agent·e.

- Marquage au sol

À l'extérieur du site, comme à l'intérieur, la régulation des flux et du sens de circulation doivent être matérialisés par des bandes de couleur au sol, distantes d'1,5 m l'une de l'autre qui indiquent aux usager·ères où se placer pour conserver les distances de sécurité.

- Avertissement du public

Aucun affichage de consigne n'est présent sur les portes d'entrée des sites.

- Pour les agent·es assurant l'accueil :

Absence de kit « accueil »

- **Plan de prévention**

- Ménage

Les plans de prévention concernant le ménage des zones d'accueils du public n'ont pas été élaborés et transmis aux membres du CHS-CT.

- Circulation des agent·es au sein des sites

Les mesures prises pour gérer les flux et circulation des agent·es sur les sites et dans les services n'ont pas toutes été communiquées aux membres du CHS-CT

- Pause déjeuner et restauration collective

Les mesures d'organisation prises pour les locaux du personnel, salles de restauration... n'ont pas été communiquées aux membres du CHS-CT.

Aucun plan de prévention n'a été donné pour la restauration collective.

- **DUERP**

Le DUERP et le PAP n'ont pas été mis à jour avec la prise en compte des risques liés au Covid-19, les chef·fes de services doivent, en concertation avec les agent·es, intégrer ce nouveau risque au DUERP et proposer des mesures pour lutter contre ce risque.

- **Horaires aménagés et rotations**

Dans le document de M. J. FOURNEL du 04 mai 2020 intitulé « Stratégie de reprise d'activité de la Direction générale des finances publiques » La DGFIP a spécifié que « *les horaires de travail et de présence dans les services pourront continuer à être adaptés et la mise en place de rotations au sein des équipes sera autorisée afin de réguler le nombre d'agents présents dans les locaux, mais aussi d'éviter les heures d'affluence dans les transports en commun* ».

La DDFIP 77 ne souhaite pas élargir les possibilités de départ et d'arrivée sur les plages fixes, ce qui entraîne l'exposition des agent·es prenant les transports en commun à un risque accru pendant les heures de pointe.

La mise en place de rotation des effectifs afin de limiter la présence trop importante sur les sites n'a pas été instaurée dans l'ensemble des services et n'a pas été mise en avant par la Direction auprès des chef·fes de services.

- **Les plans**

Nous demandons à être destinataires des plans des services manquants, à savoir : SIP de Chelles, SIE de Melun, Trésorerie de Montereau, SIP de Nemours, SIE de Provins, Trésorerie de Provins, SIE de Roissy, Trésorerie de Magny, Trésorerie de Rozay,

- **Les masques**

Les membres du CHS-CT n'ont pas eu communication de la répartition de la dotation de masques.

La Direction envisage de fournir un masque aux usager·ères qui n'en porteraient pas, quand bien même nous ne savons pas si la dotation en masques permet déjà d'en délivrer à chaque agent·e qui le souhaite.

- **Installation matérielle :**

- Sanitaires du public :

Certains sanitaires publics sont ouverts.

- Les fontaines à eau agent·es et les machines à café

Certaines fontaines à eau et machine à café sont mises hors service.

- Les fontaines à eau usager·ères

Certaines fontaines à eau public sont encore en fonctionnement.

- Les photocopieurs

Absence d'affichage des consignes.